

5

Population wallonne

Affinités de comportement

Affinités socio-culturelles

Affinités politiques

Enracinement et migrations

Enracinement et migrations

Problématiques socio-économiques

Pistes d'interpellation

Cadre environnemental

Cadre institutionnel

Territoires d'action et outils de gestion

Esquisses de synthèses en contours flous

Propension de la population wallonne à migrer (1997-1999)

◆ Méthode et analyse

La carte est construite à partir d'une approximation des taux de migration annuels moyens observés durant cette période. Nous avons utilisé une approximation plutôt que le taux réellement observé afin d'éliminer l'effet de taille qui se traduit par un taux de migration en moyenne plus bas pour les grandes communes que pour les petites (en effet, lorsqu'une personne déménage, au plus la commune dans laquelle elle habitait est grande, au plus la probabilité qu'elle réemménage dans cette même commune est importante). Cette information n'étant pas utile dans le cadre de ce travail, les cartes en ont été débarrassées.

Travailler sur les taux moyens sur trois années permet de stabiliser les données en les rendant moins dépendantes d'événements conjoncturels, peu aptes à expliquer les tendances lourdes des comportements des populations sous-régionales.

Certaines zones cohérentes apparaissent. On note ainsi l'ouest du Brabant wallon où les taux élevés observés sont dus à la périurbanisation bruxelloise.

Certaines communes au sud du sillon enregistrent également des taux élevés en conséquence de la périurbanisation des villes du sillon et plus

particulièrement des migrations dites de retraite avec l'arrivée d'un nombre important de personnes âgées de 55 à 69 ans au sud de Liège.

Au contraire, les Cantons de l'Est – à l'exception d'Eupen, Lontzen et Raeren au nord –, le Tournaisis, le Borinage, la banlieue nord-est de Liège apparaissent comme des zones où les mouvements de population sont faibles. Ces zones sont toutes caractérisées par un taux d'émigration relativement élevé par rapport au taux d'immigration.

Il n'apparaît pas une tendance spécifique aux zones urbaines, les villes wallonnes montrant une forte disparité des taux. Mons et Charleroi se situant aux deux extrêmes (faible à Charleroi, fort à Mons).

La province de Namur présente des valeurs moyennes à l'exception d'une zone homogène, avec des taux relativement élevés, dans la région de Dinant.

Dans la province du Luxembourg c'est la région de Libramont qui enregistre les valeurs les plus élevées.

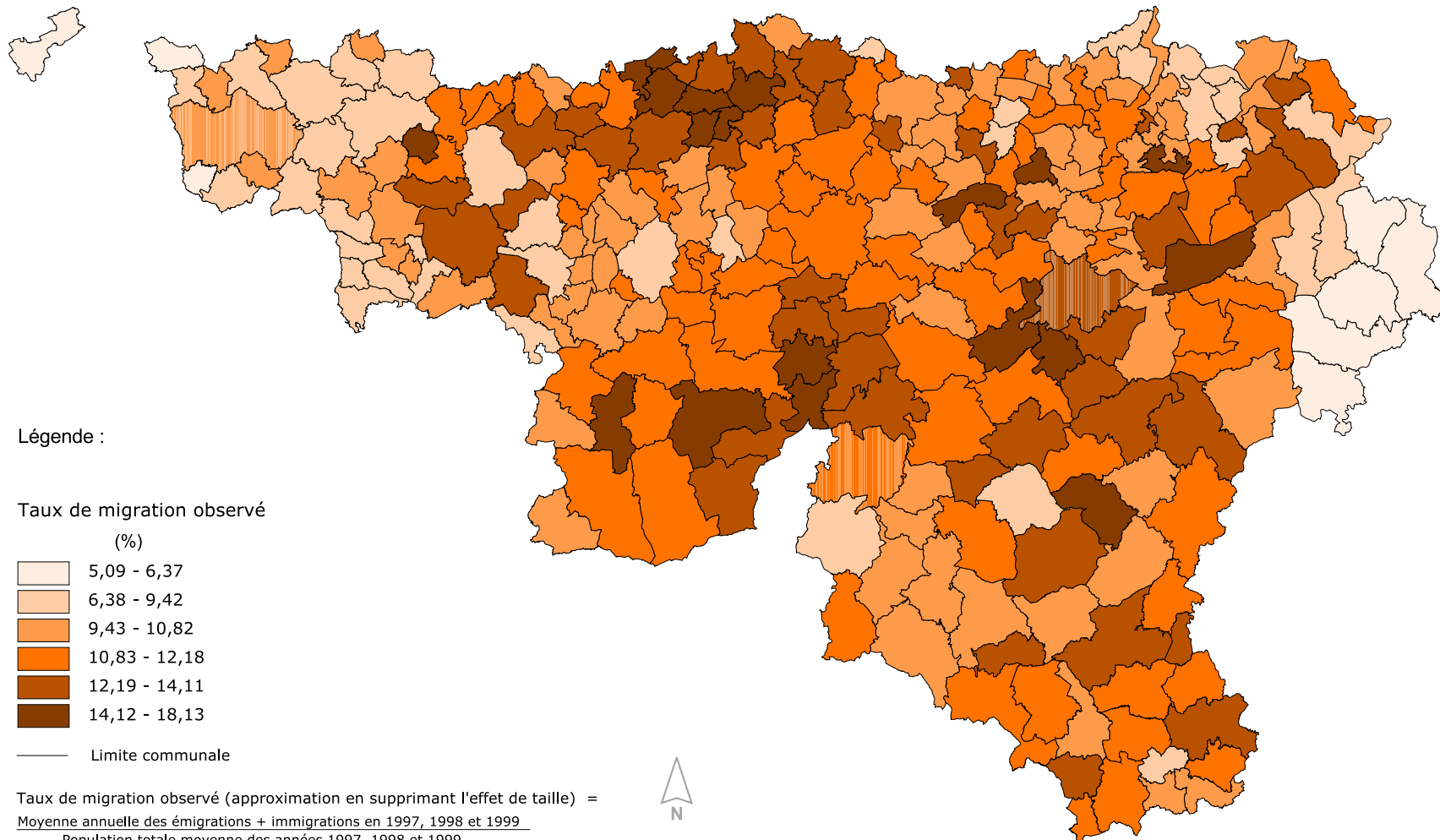
Dans le contexte, ces dernières années, de croissance de la mobilité, les communes wallonnes enregistrent en moyenne une augmentation de leur taux migratoire.

◆ Réflexions

Contrairement à ce qu'il peut sembler, cette carte ne fait pas double emploi avec la carte des composantes de l'évolution de la population 91-99. Le but, ici, n'est pas d'analyser les zones en gain ou en perte de population mais plutôt de construire un indicateur d'appartenance, d'ancrage territorial.

Les zones où le taux de migration est faible sont caractérisées par un faible nombre d'arrivées et de départ et donc par un plus faible brassage de population. Le contraire se vérifie dans les zones où ce taux est élevé, qu'elles soit déficitaires ou bénéficiaires.

Propension de la population wallonne à migrer (1997-1999)



Source des données : INS, statistiques démographiques

CPDT Réalisation : Y. Vekemans (IGEAT - GUIDE)

Part des personnes dont la commune de résidence en 1981 correspond à la commune de résidence de la mère à leur naissance

◆ Méthode et analyse

Le domicile de la mère à la naissance est une donnée disponible uniquement lors des recensements de la population et des ménages. Le lieu de naissance repris dans le Registre National correspond à la commune dans laquelle la mère a accouché. On comprend aisément que la correspondance n'est souvent pas assurée entre ces deux informations, une part importante des accouchements s'effectuant en maternité ou à l'hôpital, infrastructures qui ne sont pas nécessairement présentes dans toutes les communes. Ne possédant pas les bandes informatiques concernant le domicile de la mère à la naissance pour 1991⁵, nous présentons la situation pour 1981 qui, même si elle a évolué, nous donne une bonne approximation de la situation qui prévalait en 1991 et sans doute encore actuellement.

Les deux types d'espaces correspondant aux valeurs extrêmes qui devraient ressortir sont d'une part les zones rurales profondes où la proportion de personnes résidant dans la commune de résidence de la mère à leur naissance est importante

⁵ Nous n'avons malheureusement pas eu accès à cette information, propriété de l'INS.

vu le faible attrait de ces communes pour des populations extérieures et d'autres part les zones de périurbanisation intense, dans les banlieues proches des villes, où l'afflux de population entraîne des valeurs faibles de cette proportion. La carte répond parfaitement à cette attente puisque les valeurs les plus fortes se rencontrent essentiellement dans les Ardennes et dans le sud de la communauté germanophone et que les valeurs les plus basses se cantonnent dans la banlieue proche de Bruxelles et des deux plus grandes villes wallonnes, à savoir Charleroi et Liège.

On voit clairement, surtout pour Bruxelles et Liège, la diminution de l'effet de la périurbanisation au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville. On remarque également les effets sur la périurbanisation de l'autoroute des Ardennes qui rapproche de la capitale, en temps, les communes qu'elle traverse ou qui la bordent.

Les banlieues fortement urbanisées, héritées de l'industrialisation du sillon, présentent généralement des valeurs intermédiaires à élevées. Ici deux facteurs jouent de manière opposée. D'abord, la venue d'un nombre important de travailleurs dans un contexte de forte demande de main-d'œuvre, avec entre autre les grandes vagues d'immigration en provenance des pays méditerranéens des années 50 et 60, pèse encore sur les proportions

constatées dans ces régions en 1981. Ensuite, ces zones sont actuellement en récession économique et en état d'urgence sociale; elles ne sont plus attractives et l'immigration y est réduite depuis les années 1970. Les valeurs obtenues dans ces zones urbaines résultent donc de cette double dynamique. Cependant un troisième facteur vient lisser l'effet produit par l'arrivée des immigrés méditerranéens. Il s'agit du taux de natalité plus élevé chez ces populations et qui, couplée à leur faible mobilité, contribue à augmenter le nombre de personnes nées dans leur commune de domicile et donc à augmenter la proportion qui y est enregistrée. S'inscrivent dans ce schéma Seraing, la banlieue est de Charleroi, le Borinage.

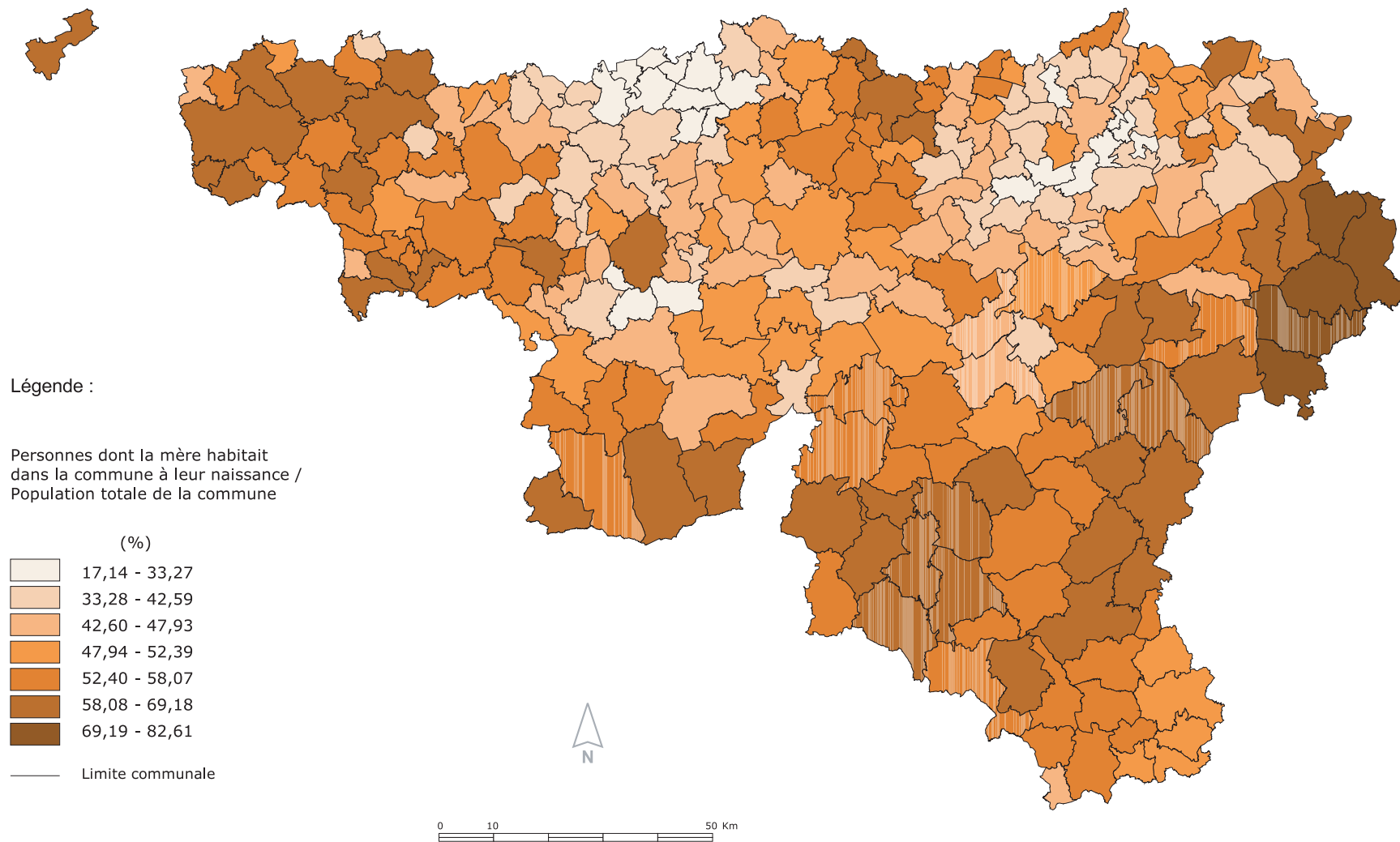
L'arrondissement de Tournai connaît des valeurs relativement élevées. Le faible attrait économique de cette région et une certaine atonie sociale contribuent à expliquer ces résultats.

La situation dans les communes centres des villes du sillon est diversifiée. Les villes caractérisées par une forte périurbanisation apparaissent généralement avec les proportions les plus élevées.

◆ Réflexions

Comme la carte précédente, qu'elle complète, cet indicateur nous donne une très bonne idée des régions à caractère ouvert, avec un fort brassage des populations, et de celles plus repliées sur elles-mêmes (communes rurales par exemple). Tout en avançant l'hypothèse que la situation ne doit pas être fort différente actuellement, on regrettera de ne pouvoir disposer de chiffres plus récents.

Part des personnes dont la commune de résidence en 1981 correspond à la commune de résidence de la mère à leur naissance



Source des données : INS, recensement 1981

CPDT Réalisation : Y. Vekemans (IGAT - GUIDE)

Immigration en provenance des agglomérations urbaines (1990 – 1991) et taux d’immigration dans les communes non urbaines wallonnes (1991)

◆ Méthode et analyse

La question posée au recensement, relative au lieu de domicile un an auparavant, nous permet de déterminer la proportion des émigrants en provenance des villes sur une période d’un an. Les régions urbaines ont été délimitées selon la définition élaborée dans la monographie 11A du recensement de 1991⁶. Elle prend en compte la densité de population et certaines caractéristiques du parc de logement.

Les zones d’influences des villes du sillon sont plus étendues vers le sud car bloquées au nord par la zone d’influence de Bruxelles et par la frontière linguistique. Ce n’est cependant pas le cas pour Namur.

La zone d’influence de Bruxelles, très étendue, réapparaît au-delà de celle de Namur.

Le Luxembourg est essentiellement dépendant des immigrations en provenance de Bruxelles avec, dans sa moitié est, une influence partagée avec Liège. A quelques rares exceptions près,

⁶ Mérenne-Schoumaker B., Van der Haegen H. et Van Hecke E., Monographie 11A du «Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991» – Urbanisation, 186 p.

on observe un gradient des proportions ininterrompu au départ des communes urbaines vers les communes les plus rurales.

Certaines communes du sud présentent des taux relativement élevés. Les densités étant très faibles, le nombre absolu de personnes prises en compte l’est également et la représentativité statistique de ces valeurs en pâtit.

Si ces proportions élevées n’ont quasi pas de signification à l’échelle de la Région wallonne il n’en va pas de même à l’échelle des Ardennes. Il est intéressant dans ce cas de mettre cette carte en parallèle avec la carte des **taux d’immigration dans les communes non urbaines wallonnes**.

La prise en compte de cet indicateur pondère les résultats obtenus. On voit par exemple que la part élevée de l’immigration en provenance d’agglomérations dans la commune de Daverdisse est calculée sur un nombre absolu d’immigrants très faible vu le faible taux d’immigration. Pour les autres communes à proportions élevées, les taux d’immigration sont plus proches de la moyenne enregistrée pour les Ardennes. Dans ces communes, la proportion élevée d’immigrants en provenance des villes est principalement due à l’arrivée de personnes

âgées pratiquant une émigration dite de «retraite» couplée à un «retour au village».

Les plus faibles proportions se rencontrent dans le Luxembourg, prolongé au nord par les cantons de l’est. L’emprise des villes y est faible puisque moins de 28% des immigrants dans ces communes proviennent d’agglomérations, pour une moyenne régionale de 37,5%. La distance aux villes est le principal facteur explicatif.

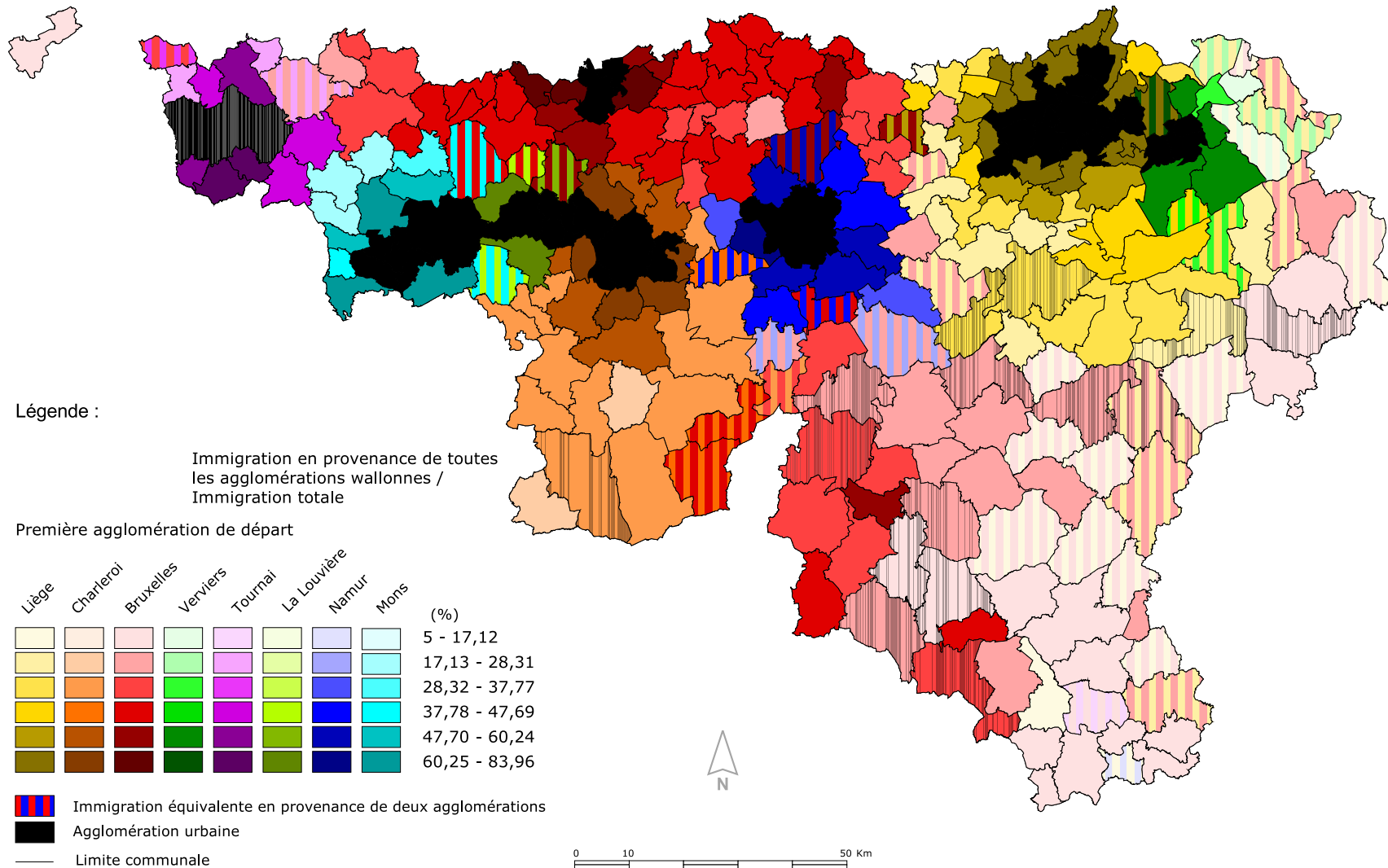
◆ Réflexions

Cet indicateur nous donne deux renseignements utiles.

D’une part, il permet d’identifier les principales zones de périurbanisation en provenance des agglomérations urbaines wallonnes et de Bruxelles. En fonction de la forme désirée pour l’intercommunalité (communauté urbaine, communauté de commune, pays), les renseignements tirés de la carte peuvent entrer dans les critères de délimitation d’aires de coopération supracommunale.

D’autre part, il permet de mettre en évidence les bassins d’émigration urbaine en fonction de la ville de provenance. Cette utilisation de l’indicateur nous donne, dans une certaine mesure, des renseignements concernant la répartition des populations en fonction de leurs affinités culturelles. C’est, en effet, d’abord en ville qu’apparaissent les grandes tendances culturelles, de comportements et de pensées, avant de s’exporter vers la périphérie.

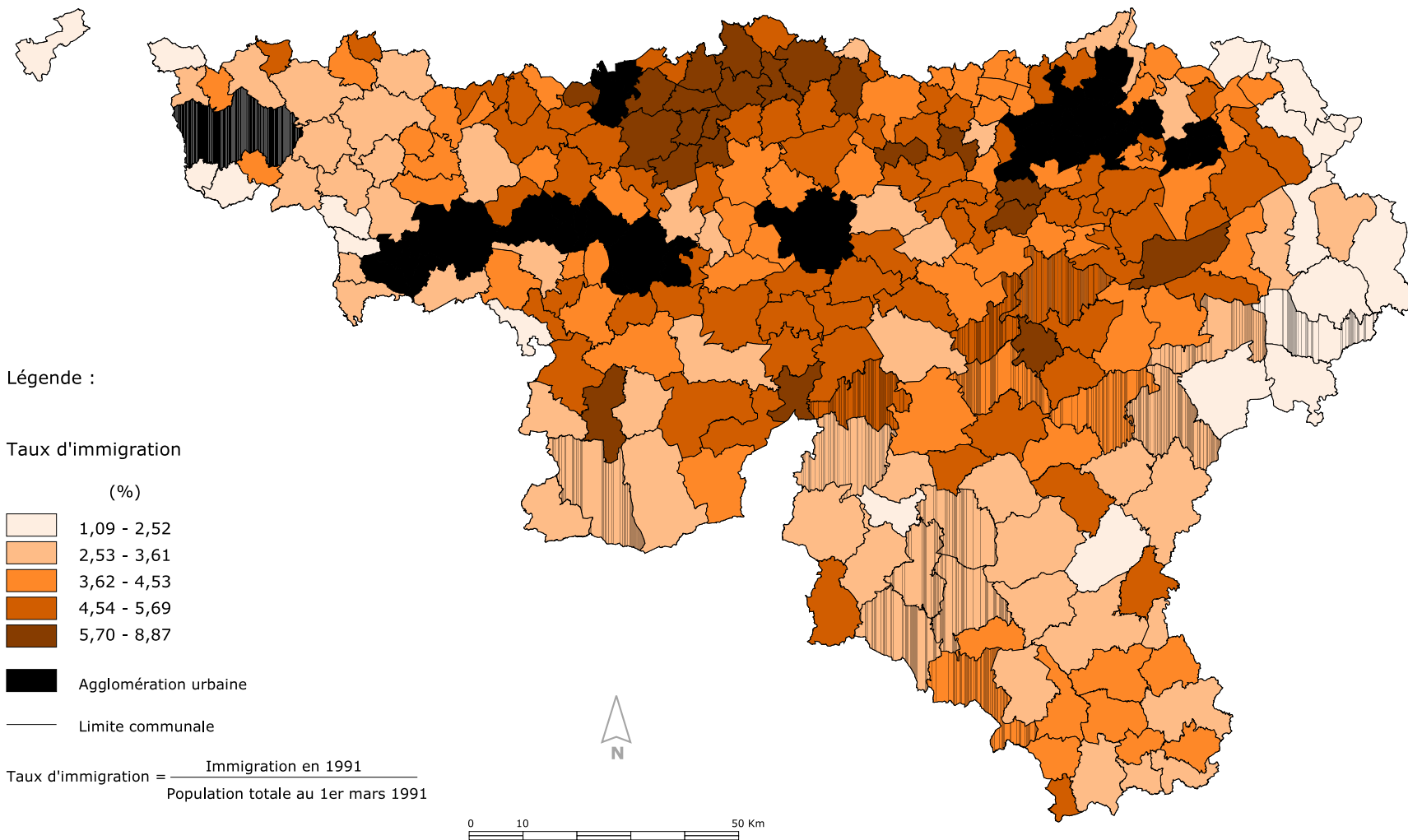
Immigration en provenance des agglomérations urbaines (1990 à 1991)



Source des données : INS, recensement 1991

CPDT Réalisation : Y. Vekemans (IGEAT - GUIDE)

Taux d'immigration dans les communes non-urbaines wallonnes (1991)



Source des données : INS, recensement de la population

CPDT Réalisation : Y. Vekemans (IGEAT - GUIDE)

Ces cartes, outre des informations concernant le sentiment d'enracinement potentiel de certaines populations, fournissent également des informations importantes sur les courants migratoires et la périurbanisation, qui sont une des problématiques affirmées du SDER. On retrouve ici les huit régions urbaines mentionnées dans le SDER, 7 autour de villes wallonnes, une autour de Bruxelles. Ces huit régions sont un enjeu capital pour la Région wallonne, car elles sont les principaux fournisseurs d'emplois et de services en Wallonie. Cependant elles doivent faire face à de nombreux problèmes, relativement semblables : «le départ ou la disparition des activités industrielles, le vieillissement de la population, le départ des familles en périphérie», (p. 32), l'implantation de commerces et des services en périphérie, bref des tendances centrifuges qui profitent aux banlieues mais affaiblissent les agglomérations centres et entraînent de lourdes conséquences financières et sur l'environnement général. Or, «les villes – grandes et petites – sont le premier lieu d'implantation des activités,... car c'est là que les économies d'agglomération peuvent être captées par les entreprises» (p. 122). Ce sont donc des objectifs majeurs du SDER que d'impulser un aménagement du territoire qui structure l'espace au lieu de le laisser s'éparpiller, et de répondre aux besoins primordiaux de la collectivité par une gestion qualitative du cadre de vie (p. 171) et une gestion parcimonieuse des ressources. Nous verrons plus loin sa proposition d'organisation structurée autour de pôles.

Le CAW aborde la question surtout par des mesures concernant la rénovation et la revitalisation urbaines, afin entre autres de lutter contre «le dépeuplement urbain» (p. 121). Il souhaite l'implication de partenaires privés, «donnée essentielle au développement socio-économique des projets» (p. 121).